№ 1006 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mardi 7 Juillet 1891

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, № 20
TOURCOING, rue Verte, 26

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 30 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING *aux Bureaux du Journal*; à Lille, 12, rue Nationale; à PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de Publicité générale, 9, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

LES ÉVÉNEMENTS DE FOURMIES — LE VERDICT

L'AFFAIRE BAILLET-DUTHILLEUL

Conférence de M. Hector Depasse

AU CERCLE L'« AVENIR » à Lille

La salle du Cercle l'*Avenir* était hier après-midi très au complet pour entendre la conférence de notre ami et collaborateur M. Hector Depasse, qui avait été ajournée, il y a quelques semaines. La façade du Cercle avait été pavoisée des couleurs nationales.

Après quelques paroles cordiales de M. Bère, président du Cercle, qui ont été vivement applaudies, M. Hector Depasse a traité avec beaucoup de simplicité de langage et d'élévation de sentiment le sujet choisi : « La question sociale actuelle. »

Il ne s'agit pas de conférence, dit M. Hector Depasse, mais plutôt d'un entretien familier et fraternel sur les plus importantes questions du moment.

Nous regrettons de ne pouvoir pas mettre sous les yeux de nos lecteurs tout le développement de cet entretien. Il faudra nous borner à en reproduire quelques passages.

Si la justice réglait plus généralement les rapports des hommes, si les droits de tous étaient respectés, si les charges étaient équitablement réparties, si chacun recevait naturellement le prix de son travail et la récompense de son service, les éléments de désordre ne seraient-ils pas réduits alors à leur minimum d'action et d'influence? Il me semble que c'est là une vérité évidente.

Nous ne verrions plus alors que le désordre causé par les mauvaises passions, par les vices, par les crimes, hélas! toujours fréquents dans l'humanité et contre ce genre de désordre, il n'y a qu'à appeler les gendarmes. *On souhaiterait que les gendarmes n'arrivent pas trop tard*, comme dit la chanson.

Mais il y a aujourd'hui dans notre société européenne des agitations, des crises, des tumultes, des conflits, qui sont un effort pour s'approcher d'un ordre meilleur, pour accomplir un progrès dans la justice, et en présence de ces manifestations d'un désordre apparent, la conscience et la raison restent perplexes.

Ici, il ne s'agit pas de gendarme et de commissaire de police, il s'agit de résoudre les questions qui s'imposent; il s'agit de mettre dans le monde un peu plus de justice afin qu'il y ait un peu plus d'ordre.

J'ai souvent rencontré des personnes, des écrivains, des politiques, des philosophes qui donnent le nom de question sociale à cette masse compacte de douleurs, d'iniquités, d'ignorance, de misères qui pèse sur l'humanité : c'est là, si vous le voulez, la question sociale de tous les temps et de tous les pays : c'est la question éternellement humaine.

Honneur à toutes les personnes, aux hommes héroïques ou simplement bienfaisants, aux femmes compatissantes et admirables qui, sous tous les costumes, dans tous les partis, dans les temps, ont consacré leur vie, leurs forces, leur travail à combattre ces maux sans cesse renaissants.

Mais notre question sociale actuelle n'est pas cela...

La question sociale actuelle vient de l'oppression économique où sont demeurées les classes ouvrières, industrielles, malgré l'effort immense de travail, d'intelligence et de dévouement qu'elles ont déployé depuis le commencement du siècle...

Ces populations industrielles, — quel que soit le nom qu'on leur donne : classe ouvrière parti ouvrier, quatrième état, comme on appelait autrefois tiers-état cette partie de la nation qui n'était ni le clergé ni la noblesse, — quelque soit le nom et la formule, peu importe, il me semble que ces populations industrielles n'ont pas encore obtenu dans la société la place qu'elles méritent et qu'elles croient mériter; et notre question sociale naît de l'agitation, des efforts, des soubresauts auxquels elles se livrent pour prendre une place plus digne d'elles.

L'orateur explique que ces populations industrielles n'existaient pas à l'époque de la Révolution française; qu'elles se sont développées depuis; et aujourd'hui, il faut absolument, pour l'ordre, pour la justice, pour la régularité du travail national, leur reconnaître des droits et des garanties de stabilité, de liberté, de propriété.

Les grandes lois sur le suffrage universel, sur l'instruction gratuite, sur l'association, ces lois qui sont l'honneur de la République, ne suffisent point par elles-mêmes...

Il faut que ces grandes lois aboutissent à donner au monde du travail plus de l'ordre, plus de sécurité et plus de bien-être; il faut qu'elles aboutissent en définitive à instaurer régulièrement les travailleurs, les ouvriers, dans notre société moderne, avec les garanties de l'*égalité et de propriété*, sans lesquelles toute vie est précaire.

Nous rendons pleine justice à ceux qui étudient les questions de retraites et d'assurances pour les travailleurs...

Oui, il faut assurer l'existence des travailleurs, dans les maladies, dans les infirmités, dans la vieillesse; mais vous comprenez bien qu'il faut aussi et surtout assurer l'existence, la tranquillité, le bien-être de la masse des travailleurs, dans l'âge de la plénitude de leurs facultés et de leur vigueur; il faut donner aux générations ouvrières les garanties économiques, politiques, sociales qui sont devenues nécessaires pour la paix et pour l'ordre et pour la fécondité régulière du travail national.

M. Hector Depasse a terminé en ces termes qui ont été fort applaudis :

Qui aurait pu croire, il y a cinquante ans, à l'organisation du monde matériel, tel que *nous le voyons aujourd'hui, avec ces chemins de fer*, auxquels M. Thiers lui-même ne croyait pas, avec ses applications de la vapeur et de l'électricité, ces développements prodigieux du télégraphe et du téléphone? Notre monde politique et social n'est-il pas réservé, croyez-vous, à des transformations tout aussi intéressantes?

Et lorsque tant de laboratoires, tant d'ateliers privés et publics sont entretenus à grands frais pour étudier les diverses combinaisons des molécules du carbone, pensez-vous qu'il ne soit pas tout aussi utile d'étudier les diverses combinaisons des molécules humaines dans le monde économique et social.

Le conseil supérieur du travail et *l'office du travail* sont précisément des laboratoires organisés par la République pour étudier les lois de ce monde économique et social.

Mes chers concitoyens, la réaction antirépublicaine a commencé à comprendre l'importance des questions ouvrières : elle envoie dans les départements, à Lille, à Bordeaux, à Lyon, ses apôtres les plus éloquents pour prêcher les réformes sociales, à sa manière.

La réaction peut promettre aux travailleurs des assurances, des retraites, des secours; ce qu'elle ne promettra jamais, ce qu'elle ne saurait s'empêcher au contraire, mais en vain, c'est l'émancipation des classes ouvrières, c'est la libération des travailleurs dans un régime d'égalité et de dignité pour tous; ce qu'elle ne promettra jamais, ce qu'elle empêchera au contraire, mais en vain, c'est la continuation pacifique de l'œuvre de la Révolution française pour la liberté et pour la justice toujours plus grande!

Voilà la différence fondamentale de leur politique et de la nôtre! Il faut le dire et le répéter sans cesse... Et pendant que la réaction s'efforce de trouver des termes nouvelles d'assujétissement des cadres, des liens, des barrières, des clôtures pour parquer les ouvriers du monde moderne, nous continuerons de travailler, nous, à leur émancipation politique et morale!

M. Hector Depasse a dit qu'il était prêt à reprendre à continuer ces entretiens, au fur et à mesure que se produiront dans le monde politique et social ces phénomènes qui traînent à leur remorque les législateurs et les lois... » — Vifs applaudissements. — Puis il a remercié le président et M. Bère a remercié l'orateur et il a son tour adressé au cercle l'*Avenir* une chaleureuse allocution qui a été accueillie par des bravos unanimes.

La séance s'est terminée par l'admission de nouveaux membres et par l'exposé des finances du cercle, qui sont en excellent état.

COUR D'ASSISES DU NORD

LES ÉVÉNEMENTS DE FOURMIES

Deuxième Audience

L'affaire Culine-Lafargue

L'audience est ouverte à 11 heures 25.

Sur prière de Me Millerand, M. le président demande à Lafargue si la grève ne n'était pas déclarée dû à Anor avant la conférence qu'il y fit.

M. Lafargue. Lorsque je suis arrivé à Anor la grève avait déjà éclaté au tissage Poulain. Les ouvriers demandaient une augmentation de salaire. J'ai engagé les ouvriers à reprendre le travail et j'ai engagé le maire et le président de la chambre syndicale patronale à intervenir pour arriver à entente.

Dans la réunion tenue le soir de mon arrivée, j'ai fait prendre une résolution engageant MM. Beulin président de la Chambre syndicale et Bousseau, maire, à intervenir.

D. — Quelle est la suite de cette conférence?

R. — Le 13 avril.

M. le procureur général. — Oui, mais elle était annoncée d'avance.

R. — Oui, elle a été annoncée depuis quelques jours.

Audition des témoins

On procède à l'interrogatoire des témoins concernant spécialement l'affaire Lafargue.

1er témoin. — M. Ernest Charrier, 43 ans, directeur de filature à Wignehies, a assisté à la réunion.

Il a vu Culine arborer un drapeau rouge sans prononcer une parole.

Le socialiste Renard, de St-Quentin, a prononcé un discours sans importance, mais M. Lafargue a parlé des serfs, des barons, etc.

Le témoin cite des phrases incriminées dans la citation.

Me Millerand. — Le témoin oublie un passage. Il manque de mémoire.

Charrier. — Je n'ai rien appris par cour. Lafargue a parlé de l'organisation en Angleterre et je dit qu'il ne manquait que des faits que nous avons en France.

Millerand. — Lafargue n'a-t-il pas parlé d'autre chose que ce que vous venez de raconter...

Charrier. — Je ne sais pas. Je dis ce qui m'a le plus frappé.

Millerand. — On vous a posé des questions, à l'instruction?

Charrier. — On m'a simplement demandé ce que je savais.

M. — Avez-vous pris des notes?

C. — Oui, le lendemain matin.

M. — Qu'en avez-vous fait?

C. — Je les ai remises à mon patron.

M. — Savez-vous ce que ces notes sont devenues?

C. — Non. Je les ai écrites sur la demande de mon patron pour engager les ouvriers à ne pas écouter ces choses là.

Lafargue. — N'ai-je pas parlé de la journée de 8 heures.

Charrier. — Si. Vous avez parlé de la journée de 10, 9 et même 8 heures.

Lafargue. — N'ai-je pas parlé de l'importance de ces journées de travail réduites au point de vue du petit commerce?

Le témoin. — Je ne m'en rappelle pas.

Dans cette réunion, Me Culine n'a-t-il pas parlé du drapeau rouge?

Le témoin. — Si, il a dit quelques mots pour faire une comparaison avec le drapeau tricolore qu'il a appelé loque infecte.

Culine. — Je ne me suis jamais servi de ces expressions.

2e témoin. — M. Emile Tuile, 23 ans, contremaître de filature à Wignehies.

Dites ce qui vous a frappé dans la réunion du 11 avril.

R. — Lafargue a parlé de la grève des mineurs, de la grève générale et de la nuit qui favorise le crime, il a parlé de l'organisation en Angleterre qui ne manque que d'une chose, le maniement du fusil.

D. — N'a-t-il pas comparé les patrons à des bêtes nuisibles?

R. — Si, le patron n'est pas indispensable alors il est nuisible et on le tue.

Lafargue. — M'avez-vous entendu parler des opérations financières? du Panama?

R. — Si, mais je ne puis préciser.

D. — Avez-vous entendu parler de l'armée? que les soldats se tourneraient contre les patrons?

R. — Oui, les soldats se souviendront qu'ils sont des prolétaires — il arrivera un jour où l'on ne pourra plus avoir confiance dans l'armée, où elle mettra la crosse en l'air.

M. Millerand. — Dans quelle usine travaillez-vous?

R. — Chez M. Boussus.

M. Millerand. — Quand vous avez été interrogé, M. Charrier était encore dans le cabinet du procureur de la République?

R. — Oui.

M. Millerand. — On vous a communiqué la déposition de M. Charrier?

R. — Oui, mais après ma déposition.

M. Millerand. — C'est en contradiction complète avec le rapport du procureur de la République. N'y a-t-il pas eu une réunion dans le bureau de M. Boussus?

R. — Oui.

M. Millerand. — Qu'a-t-on fait des notes écrites par M. Charrier?

R. — Je ne sais pas.

Lafargue. — Quelle était le but de la réunion?

R. — Vous avez parlé du 1er mai, de la journée de 8 heures.

Lafargue. — N'ai-je pas parlé de l'importance de la réduction des heures de travail?

R. — Je ne me rappelle pas.

Me Sandelin. — M. Clémentine François, 43 ans, coutier en laines à Wignehies.

D. — Dites ce que vous savez sur la réunion, ce qui vous a frappé?

Le témoin répète la déposition de M. Charrier et du témoin précédent. Il accompagne sa déposition de gestes très vifs. Il dit que, en entendant cette conférence il en avait été malade.

On rit dans la salle et le président menace de faire évacuer.

Me Millerand. — N'avez-vous pas la maison Boussus dans vos clients?

R. — J'ai 25 clients. M. Boussus en est un.

M. Millerand. — Je fais remarquer à MM. les jurés que ce témoin, comme celui qui l'a précédé, n'a fait que confirmer à l'instruction la déposition textuelle de M. Charrier.

4e témoin, M. Bouche, 35 ans, clerc de notaire à Wignehies.

Le témoin a assisté à la réunion à côté de MM. Charrier. Il rappelle les mêmes faits.

5e témoin, M. Léon Milleville, 41 ans, directeur de tissage à Anor, Maison Gédéon Poulain et Cie, a assisté à la réunion du 13 avril.

Lafargue a examiné les conséquences des grèves des mineurs. Les socialistes et bourgeois sont des pouvoirs dépensionnaires, le président se fait remettre les notes, dont lecture sera donnée après déposition.

Le témoin ne se rappelle plus rien et fait alors une déposition terne.

Le président donne lecture du papier saisi. Les notes sont identiques aux dépositions précédentes.

Témoins à décharge

M. Charles Boulin, 39 ans, filateur à Fourmies, *président des deux sociétés de patrons.*

Me Millerand. — Le 13 avril n'avez-vous pas reçu une lettre relative à une grève à Anor?

R. — Oui, voici les faits : J'ai été appelé en décembre dernier à arranger avec M. Bousseau, maire d'Anor, une grève qui avait surgi chez Gédéon Poulain et Cie

Le 14 avril, au moment où je partais pour Paris, j'ai reçu à la gare, des mains de M. Culine, que je ne connaissais pas, une lettre dont je puis vous donner lecture puisque je l'ai.

Lecture est autorisée.

M. Trognon Séraïms, 49 ans, tailleur.

Me Millerand. Le témoin n'assistait-il pas à la réunion de Wignehies?

R. Si.

D. Quelle a été l'impression du témoin?

R. Très bonne impression. M. Lafargue a fait valoir les avantages des syndicats ouvriers — rien de révolutionnaire n'a été dit par lui.

Me Tardif. Le témoin connaissait-il Culine avant le 11 janvier 1891?

R. Non.

Me Tardif. Culine était-il enroué avant la réunion du 1er mai?

R. Si, il ne pouvait pas parler.

M. Cartignies François, tisseur à Wignehies.

Me Millerand. — Le témoin n'assistait-il pas à la réunion du 13 avril?

R. — Si.

Le témoin, qui travaillait chez M. Boussus, est maintenant secrétaire de la Chambre syndicale.

Le témoin dit que le lendemain de la réunion, il a été appelé au bureau du patron qui lui a reproché de ne pas l'avoir défendu quand on a dit que les patrons étaient des fainéants

Dans la réunion du 11 avril, le témoin était président et n'a pas entendu parler de crosse en l'air.

M. Hector Carnoy, 47 ans, filateur, à Fourmies.

M. Millerand, lit un article du *Journal de Rouen* et demande au témoin si ce compte-rendu est exact?

R. Oui.

M. Carnoye. Il y a lieu de faire quelques modifications. — J'ai dit à Lafargue que 12 heures étaient beaucoup; mais que 10 heures donneraient satisfaction à tous, pas 8 heures qui serait transition trop brusque, mais le tout précédé d'une entente internationale. Je ne suis pas partisan de la suppression du travail de nuit.

Le témoin n'a jamais assisté à aucune réunion.

M. Millerand. — Pourquoi le témoin a-t-il refusé de signer une affiche manifeste avec les autres patrons ses collègues?

R. — Parce que je ne voulais pas m'exposer à des défections dans mon personnel et que je préférais que mes ouvriers ne travaillent pas le 1er mai pour n'avoir pas à sévir.

M. Léouyer, Charles, 24 ans, tisseur à Wignehies.

M. Millerand. — Quelle impression a-t-il ressentie à la réunion du 11 avril?

R. M. Lafargue a dit qu'il était inutile de tuer les patrons. C'est à la suite d'un incident qui s'est produit dans la salle, qu'on a crié qu'il fallait les tuer.

Incident

Sur demande de Me Millerand, le témoin dit que le 2 juillet il a reçu la visite de gendarmes qui sont venus lui demander s'il savait ce qu'il aurait fait.

M. le procureur-général. — Si j'ai ordonné une enquête, c'est qu'on m'a rapporté que Delory et Carrignée faisaient recueillir des signatures sur une circulaire où on rapportait, soi-disant les paroles exactes de Lafargue, et non pour exercer aucune pression sur les témoins, je vous en donne ma parole de magistrat.

Me Millerand. — MM. les jurés auront à apprécier le fait. C'est tout ce que je demande.

L'audition des témoins est terminée.

A une heure un quart, suspension d'audience d'un quart d'heure.

LE RÉQUISITOIRE

A la réouverture de l'audience, M. le Président donne la parole au ministère public.

M. le Procureur général dit qu'il y a quelques jours, le Garde des sceaux a parlé à la tribune de la Chambre des événements que le jury est appelé aujourd'hui à juger impartialement. « Vous avez à dire si c'est bien à Culine qu'il faut attribuer les désordres du 1er mai qui ont ensanglanté Fourmies. Dans cette ville, bien des bouches proféraient des imprécations contre ce homme qui a excité cette population paisible. Là-bas, la conviction est que c'est Culine qui a tout mené.

L'honorable organe du ministère public dit qu'il va retracer l'ensemble des événements, l'enchaînement de cette affaire pour faire jaillir la lumière, qui est indispensable pour juger avec impartialité. « C'est une page d'histoire que je vous déroule ici aujourd'hui, c'est à vous à décider ce qu'elle sera. »

Les antécédents de Culine

Culine est arrivé à Fourmies en 1886. En 1880, il habitait Sedan, où il n'est fait remarquer immédiatement par son exaltation d'opinions politiques. Il réussit ainsi à se faire nommer *conseiller prud'homme* et, en 1886, il était élu vice-président du conseil.

De Sedan, il part à Attignies, où il travaille chez Mme Salomon. Là, il cherche à continuer sa propagande, mais le terrain n'est pas aussi propice et en 1887, il prévient sa patronne qu'elle ait à le remplacer.

Il reste ainsi jusqu'en 1888, les yeux toujours tournés vers l'arrondissement de Fourmies, terrain qui n'était pas encore exploité.

Le 15 avril 1888 il arrive à Fourmies, où il quitte sa profession d'ouvrier mécanicien pour faire de la représentation et qui lui permettre de se faire connaître vivement dans toutes les communes de cette région.

Il a fréquemment successivement les maisons Cichon de Charleville, et Dieulevin. Il a borné ses démarches au rayon de Fourmies, alors qu'il pouvait aller beaucoup plus loin.

C'est à partir de janvier 1891 qu'il commence à se livrer à sa propagande.

Dans une réunion tenue à Fourmies, le 19 janvier, commencent ses violentes attaques contre les industriels et les capitalistes, avec Renard, de Saint-Quentin. Le 23 mars, nouvelle réunion avec un socialiste lillois, M. Delcourt.

Le 7 avril une grève éclate chez M. Staineq, Culine s'entremet et le lendemain, les ouvrières avaient gain de cause. C'était un succès éclatant pour lui et c'est là le point de départ de la propagande effrénée à laquelle il s'est livré ensuite. Il résolut de faire une série de conférences avec le concours de Paul Lafargue.

« Lafargue se défend des paroles qu'on lui impute; il a assigné des témoins dont vous avez à apprécier l'importance. Je ne sais pas si Culine sont les opinions politiques de Paul Lafargue; mais je dois vous dire que le 11 avril 1889, il s'est condamné par la Cour d'assises de Lillers, à 6 mois de prison, pour faits analogues à ceux qui lui sont reprochés aujourd'hui.

Incident

Me Millerand. — C'est une erreur matérielle.

Le Procureur général. — Vous croyez, je vais vous prouver le contraire. Le ministère public donne lecture de l'acte de condamnation.

L'incident est clos.

Le 12 octobre 1890, Lafargue a encore parlé violemment à l'Hippodrome de Lille. Vous vous souviendrez que c'est à cause de propos tenus par Lafargue que les malheureux ouvriers sont allés jeter sur les balonnettes de nos soldats. Je demande donc une punition sévère contre le docteur Paul Lafargue qui sait être modéré quand c'est nécessaire, autant qu'il est violent en d'autres circonstances.

Les réunions des 11, 12 et 13 avril ont déterminé les grèves qui se sont terminées le 22 du même mois.

L'orateur suit alors Culine dans tous ses pas et démarches pendant la journée du 1er mai; il le représente excitant le peuple au pillage, puis certains avaient, au dire de témoins, de l'écume à la bouche

A moment des coups de feu, Culine était loin; il s'est arrivé au bruit des détonations et était entré dans un estaminet, il y est resté assaut pendant un certain temps, enfantit par les conséquences terribles de ses excitations.

Le ministère public termine en réclamant une condamnation sévère contre Culine et Lafargue, au nom de la justice, au nom de la liberté.

L'audience est suspendue.

PLAIDOIERIE DE Me TARDIF

L'audience reprend à 3 heures moins 10.

Me Tardif prend la parole. Il a pris de défenseur, dit-il est difficile, car Culine est désigné à la vindicte publique comme l'auteur de tous les crimes.

J'ai le devoir de parler des antécédents de Culine, de sa carrière militaire. Oui, il a déserté mais parce qu'il avait été l'objet de sévices de la part d'un capitaine.

Il a été condamné à 10 ans, mais il a obtenu une grâce d'abord et bientôt après une amnistie.

Culine alla se fixer à Sedan et n'a été renvoyé par aucun patron, il a toujours été politique il a été tout de pacification, tout de modération.

Culine a quitté Attignies parce qu'on de ses amis lui a offert un place de représentant de commerce à Fourmies. Il n'a songé qu'à gagner le pain de sa femme et de ses enfants.

Ce n'est qu'en janvier 1891 qu'on lui a demandé énergiquement un châtiment exemplaire pour les cinq accusés.

On entendit ensuite les plaidoiries des avocats, qui défendirent leurs clients avec un courage d'autant plus grand qu'il était mis au service d'une mauvaise cause.

Chaque défenseur essaya, autant qu'il le pouvait, d'innocenter son client ou tout au moins de diminuer sa part de responsabilité.

Celui de Joseph Rabiot avait la tâche la plus pénible. Il ne pouvait rien rejeter sur les complices. Aussi il a tenté de prouver, pour ainsi dire, à plaider avec vigueur les circonstances atténuantes.

Il dicta sept heures du soir lorsque le jury se retira dans la salle des délibérations.

Une demi-heure après il rapporta son verdict.

Les cinq accusés étaient reconnus coupables.

Les circonstances atténuantes étaient admises en faveur de Fourel, d'Anastasie, de Parisot et de la femme.

Rien pour Rabiot.

Le président des assises prononça le jugement :

Joseph Rabiot est condamné à mort.

Fourel et sa fille chacun à quinze ans de travaux forcés.

Parisot et sa femme, chacun à six ans de réclusion.

Et le public se retira satisfait, en approuvant hautement le verdict du jury et le prononcé du jugement qui condamnait chaque coupable à la peine qu'il avait méritée.

XXX

LES UNS ET LES AUTRES

Lucien Morel et Eugénie Lureau furent unis sans bruit et sans éclat.

Ils se marièrent sous le régime de la communauté, sans contrat.

Madame Lureau avait dit :

— Un contrat de mariage est inutile.

Cependant maître Siméon avait se à faire un acte important par lequel madame Virginie Ursule, veuve Lureau, donnait à sa fille tout ce qui lui appartenait, meubles et immeubles, c'est-à-dire la fortune entière de monsieur Joramie.

(A suivre). EMILE RICHEBOURG.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 160

LES MILLIONS

De M. Joramie

TROISIÈME PARTIE

L'HÉRITIÈRE

Rabiot s'emporta, jura, hurla, grinça des dents, et dit que *c'était inutile* qu'on l'embêtât davantage, qu'il ne répondrait plus.

Le juge d'instruction fut plus heureux avec Fourel. Le père d'Anastasie était par faire des aveux complets.

Il avait obéi aux ordres de Rabiot. S'il avait porté un coup de *bâton* à la *tête de* Lucien Morel, c'était sur ordre de Rabiot lui avait dit de frapper. C'étaient bien Rabiot et lui qui avaient jeté le jeune homme dans le vieux puits, après que Rabiot eût cru qu'il l'avait étranglé.

Il n'était pour rien dans la mort d'Henri Cordier, que Rabiot avait étranglé dans le chalet. Il ne savait pas ce qui s'était passé entre les deux hommes. Rabiot était venu le réveiller, l'avait emmené au chalet avec sa brouette. Là, lui montrant le cadavre, il lui avait dit : « Emportons-le, nous le jetterons dans le puits, comme l'autre. Et il avait obéi.

— Voyez-vous, monsieur le juge d'instruction, dit Fourel, a la fin de son interrogatoire, il était impossible de résister à Rabiot, il fallait faire ce qu'il voulait, autrement, il était toujours prêt à me sauter à la gorge; j'avais peur de lui!

L'instruction de cette mémorable affaire, qui allait prendre place parmi les causes les plus célèbres, fut terminée au bout de quinze jours, et le 25 octobre les débats s'ouvrirent devant la cour d'assises de Seine-et-Oise.

Bien avant l'heure, la salle trop petite était comble. Plus une seule place à prendre. Il n'y avait là que des privilégiés : des avocats de Versailles et de Paris en robe; des fonctionnaires, des magistrats, des officiers, des dames versaillaises et parisiennes en grande toilette, comme un jour de fête à Longchamps.

Sur la place du Palais-de-Justice, la foule était compacte, grouillante, et fort mécontente de ne pouvoir pénétrer dans l'enceinte.

Quand les accusés parurent, coudés chacun par un gendarme, tous les regards se dirigèrent sur eux; pendant un instant il y eut dans le prétoire une rumeur sourde.

Rabiot, sombre, le regard chargé d'éclairs, avait une attitude pleine d'arrogance.

Fourel et Parisot paraissaient très abattus; ils avaient les yeux mornes et baissaient la tête.

Anastasie et Gervaise pleuraient.

L'affaire devait prendre trois jours.

Cette première journée fut donnée à la lecture de l'acte de mise en accusation et à l'*interrogatoire des accusés*.

Ils furent en présence de la cour et du jury ce qu'ils avaient été devant le juge d'instruction. Ils ne varièrent point dans leurs réponses. Ils nièrent complètement Rabiot, ils l'écrasèrent. La responsabilité entière devait retomber sur lui; tout ce qui avait été fait, c'est lui qui l'avait voulu. En les menaçant ils avait forcé à agir.

Rabiot, lui, persistait dans son système de dénégations. Aux terribles accusations de ses complices, il répondait par des démentis.

— C'est faux, c'est faux! s'écriait-il avec violence et en levant audacieusement la tête.

Et quand le président lui demandait de donner *des explications sur les crimes communs*, dont il se voulait pas endosser la responsabilité, il gardait le silence.

Vainement le président essayait de le faire parler.

Alors, fatigué, il lui disait :

— C'est bien, asseyez-vous; messieurs les jurés apprécieront.

La deuxième audience fut consacrée à l'audition des témoins.

Comme la veille, la salle était comble. Il y avait peu de figures nouvelles. C'était le même public.

On connaissait par l'acte d'accusation les rôles importants que les témoins avaient joués dans cette affaire aussi curieuse que dramatique.

Maintenant qu'on avait vu les accusés, on voulait voir les témoins; on les attendait avec une grande curiosité. Ce n'était pas le moins intéressant du spectacle.

Aussi, quand Denise Morel parut, tout le monde se leva. Il y eut même des applaudissements que le président dut faire cesser en parlant avec autorité.

Avec des larmes dans la voix, Denise raconta le crime de Grandval, son arrestation comme complice du faux mendiant, et expliqua pourquoi elle n'avait pas immédiatement dénoncé les coupables.

L'émotion de la jeune fille avait rapidement gagné la salle; de tous les côtés, les auditeurs essuyaient leurs larmes.

Les déclarations de Denise furent encore couvertes d'applaudissements.

On entendit ensuite madame Lureau. Simplement, elle dit avec quelle adresse Anastasie Gourd avait su capter sa confiance. Malade et pauvre, très pauvre, croyant avoir réellement inspiré de la sympathie, de l'amitié à sa voisine, elle était trop facilement laissé tromper par la fausse madame Fournier, dont elle ne pouvait soupçonner les projets.

Les déposition d'Eugénie fut aussi excessivement intéressante, car elle ne craignit point de parler de son amour pour Lucien Morel. Tout le monde était suspendu à ses lèvres quand, après avoir raconté sa rencontre avec Lucien, elle dit comment on l'avait *enfermée dans sa chambre pour l'empêcher* de se trouver au rendez-vous donné par le jeune homme.

— Vous avez entendu le cri poussé par Lucien Morel? lui demanda le président.

— Oui, monsieur, répondit le jeune fille.

Il raconta avec une verve ondiable le rôle qu'il avait joué auprès de la fausse madame Fournier et de mademoiselle Eugénie Lureau sous la robe du vieux prêtre espagnol don José Aguyar y Bernoya.

— Que voulez-vous, ajouta-t-il en terminant, avec un geste superbe, je suis né comédien, j'adore la mise en scène, les effets inattendu, les coups de théâtre, c'est dans ma nature. Pendant trente ans, j'ai joué le drame et la comédie à Paris, dans presque toutes les villes de France, et de l'étranger. Après, devenu vieux et n'ayant pu être un Frédéric-Lemaître ou un Laferrière, pour continuer mon métier, je me suis fait saltimbanque. Oh! je n'en ai pas de honte : il n'y a point de sots métiers.

Messieurs, l'amour du théâtre est une passion comme une autre; on pardonnera à un brillant d'avoir voulu coucher le cadavre d'Henri Cordier dans le lit de mademoiselle Anastasie Fourel.

Mourillon eut la satisfaction de voir sa pérorraison accueillie par de bruyants éclats de rire.

On entendit encore cinq ou six témoins, les derniers, et la séance fut levée.

Le lendemain, à l'ouverture de l'audience, la parole fut donnée au procureur de la République, remplissant les fonctions de ministère public.

Il parla avec beaucoup d'éloquence et cette force que donne l'ardent désir d'être à la hauteur d'un mandat qu'on a accepté. Il eut, dans son indignation, de magnifiques mouvements oratoires. Son discours fut brillant et très élevé quand il parla de la cupidité qui conduit au crime.

Il dit que Henri Rabiot, homme riche, voulant être plus riche encore, comme ce grand coupable le méritait.

Pour un pareil homme on ne pouvait avoir aucune pitié.

Il ne ménagea point Anastasie Fourel, cette monstrueuse hypocrite qui se servait de la religion, de Dieu, pour mieux satisfaire ses vitimes. Si elle n'avait pas la même férocité que Rab ot, elle n'en était pas moins aussi coupable que lui.

Il parla de Fourel avec une sorte de dédain et de mépris; mais pour lui, comme pour Rabiot et Anastasie, il demandait l'application sévère de la loi.

Il fut moins terrible pour le couple Parisot; le formier et Gervaise étaient en réalité les moins coupables. Et puis ils avaient été les premiers à avouer; on leur en tenait compte.

Néanmoins, le ministère public réclama